

# R A P P E L S

## CONCORDANCE DES ANNÉES D'ÂGE POUR LA SAISON SPORTIVE 2018 – 2019\*

Afin qu'il n'y ait pas de confusion dans le respect de la règle :

**« l'année de référence est l'année civile qui comprend le début officiel de la saison sportive : pour 2018 – 2019, le 1<sup>er</sup> septembre 2018 »**

Les années de naissance correspondent à la tranche d'âge :

Licences	Années d'âge		
<b>(Cf. tarifs affiliations/ adhésions sur le site national Internet)</b>	2008 – 2009	9 - 10 ans	<b>Applicable pour toutes les épreuves nationales et lors de la rédaction de documents.</b>
	2006 – 2007	11 - 12 ans	
	2004 – 2005	13 - 14 ans	
	2002 - 2003	15 - 16 ans	
	2000 – 2001	17 - 18 ans	
	1999 et avant	19 ans et plus	
	*1978 et avant	40 ans et plus	
	<p>Par décision du Comité Directeur de juin 2002 (cf. Règlements Administratifs &amp; Sportifs), <b>nous n'utilisons plus les « appellations » Poussins, Benjamins, ... qui sont à proscrire dans tout document.</b> Les CNS (ou départements) doivent indiquer <b>les âges ou années d'âge correspondants</b> dans tous les documents « nationaux » diffusés.</p> <p>* Quand il n'y a pas de « catégorie spécifique » les adultes de « 40 ans et plus » participent avec ceux de « 19 ans et plus ». C'est le cas du Tir, par exemple, activité à laquelle peuvent participer les « anciens » sans qu'il y ait systématiquement des classements spécifiques.</p> <p><b>ATTENTION : pour certaines activités, les catégories sont différentes (cf. règlement spécifique) !</b></p>		

\* Les activités cyclistes ont des catégories d'âges particulières, prière de consulter le tableau saison 2019 en ligne sur [www.folep-cyclisme.org](http://www.folep-cyclisme.org) (option de menu "DOCS-REGLEMENT").